

ON AIR.nc



CONTRAT DE LOCATION
Studio de répétition
« Le 66 »

Entre : LA SARL ON AIR NC (loueur)
Et :(locataire)
Objet : Location ponctuelle d'un studio de répétition.
Caution : 200 000 FRS (chèque en nom propre)

La SARL ON AIR NC s'engage à mettre à disposition :

-Le dit local aux dates et heures indiquées dans le planning joint en annexe (1) du présent contrat.

-L'équipement suivant :

- 1 batterie acoustique Tama Rockstar 12, 14, 16, 22 avec caisse claire, accastillage et jeu de cymbales.

- 1 amplificateur pour guitare Fender Hot Rod.

- 1 amplificateur pour guitare basse Ampeg SVT 450 (4x10 cabinet).

- 2 microphones vocal Shure SM58.

- 1 système de sonorisation amplifiée de 700W RMS.

- 1 Mélangeur audio + effet de réverbération.

Le loueur s'engage à se conformer au règlement intérieur et aux conditions générales de location du studio « Le 66 » mentionnées ci-après respectivement en chapitres 1 et 2 du présent contrat.

En signant le présent contrat, le loueur accepte d'être filmé. En cas de litiges ON AIR NC pourra utiliser la surveillance vidéo pour prouver du non respect du règlement.

En cas de non respect du règlement ON AIR NC se réserve le droit de rompre le présent contrat et la caution du loueur pourra être encaissée sans remboursement des créneaux réservés et payés.

1 REGLEMENT INTERIEUR DU STUDIO 66

Important : Le studio 66 et son parking sont sous vidéo surveillance enregistrée.

Accès et parking.

L'accès au studio et de son parking est réglementé et sécurisé par un portail électrique qui, en aucun cas, ne doit être bloqué en position ouverte. L'utilisateur se rend responsable du jeu de clés et du bip qui lui ont été remis.

Les entrées et sorties du complexe doivent se faire dans la plus grande discrétion afin de respecter le voisinage.

Les conversations, la musique amplifiée, la consommation de nourriture, de boissons ou de tabac sont strictement interdites dans le complexe et aux abords du studio. En cas de non respect de ces consignes, ON AIR NC se réserve le droit de bannir le loueur sans aucune possibilité de remboursement des heures payées d'avance.

Espace détente.

Le studio 66 dispose de sanitaires et d'un espace détente comprenant un réfrigérateur, table, chaises, et point d'eau pour votre confort, la consommation de tabac y est autorisée. L'enlèvement des déchets de nourriture, boissons et autres, est à votre charge.

D'un point de vue général, les sanitaires et l'espace détente doivent être laissés propres et rangés comme à votre arrivée. Dans le cas où les locaux ne seraient pas propres à votre arrivée, merci de nous l'indiquer.

Le Studio.

Important : Le studio 66 et son parking sont sous vidéo surveillance enregistrée

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, boire et manger à l'intérieur du studio. Le matériel de musique mis à disposition doit être respecté et soigné. Il en est de même pour les murs, le sol et le mobilier du studio.

Durant l'utilisation du studio toutes les portes d'accès doivent être en position fermée.

Le studio est isolé mais merci de rester dans des niveaux sonores n'excédant pas 103Db, en vous référant à l'afficheur numérique de pression acoustique installé dans le studio.

Le réglage de température du climatiseur ne doit en aucun cas être inférieur à 23°C. En fin d'utilisation, éteindre les lumières, la climatisation et le système de sonorisation, Fermer et verrouiller toutes les portes d'accès.

Lors des sessions, le nombre de personne maximum est de 6 personnes accompagnateurs inclus.

Réservation de créneaux.

Les réservations peuvent se faire via le site internet ou dans les locaux aux heures d'ouvertures. Les réservations ne sont effectives qu'une fois le contrat signé.

2 CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU STUDIO 66

Modalités de règlement.

Les créneaux de répétitions sont payables d'avance par chèque, espèce ou carte bleue.

Toute réservation annulée au delà d'un délai de 48 heures sera considérée comme due.

Responsabilité engagée.

Encas de non respect des horaires, du règlement intérieur (chapitre 1), dégradations matérielle ou mobilière, ON AIR NC se réserve le droit de rompre le contrat de location à tout moment.

Toute rupture de contrat peut se traduire, selon les cas, par un bannissement du studio, l'encaissement de la caution et le non remboursement des créneaux réservés et payés d'avance.

Le loueur est responsable du jeu de clés et du bip de portail remis lors de la signature, en cas de perte, ON AIR NC pourra facturer au loueur le remplacement des 3 serrures, la réfection de tous les jeux de clés en circulation et le remplacement du bip de portail. Dans le cas où le loueur refuserait de s'acquitter du remplacement des serrures, des clés et du bip, ON AIR NC pourra encaisser et utiliser la caution et ce, sans remboursement de la différence.

Important : Le studio 66 et son parking sont sous vidéo surveillance enregistrée

En cas de chèque sans provision, une pénalité de frais bancaire de 5000frs sera automatiquement appliquée.

D'un point de vue général, en cas de non règlement, ON AIR NC pourra engager des poursuites.

SARL ON AIR NC

LE LOUEUR

(Nom, date, signature, précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANNEXE 1

CRÉNEAU(X) RESERVÉ(S)

DATE	HEURE DEBUT	HEURE FIN	TOTAL HEURES

NOMBRE TOTAL D'HEURES :

SARL ON AIR NC

LE LOUEUR